

L'ALLIANCE ÉDUCATIVE

La relation établissement - familles, une relation de confiance

« Au titre de leur responsabilité éducative primordiale, les parents participent à la mission de l'école catholique et s'inscrivent dans son projet éducatif. Ils sont invités à « entretenir des relations cordiales et constructives avec les enseignants et les responsables des écoles » et s'engagent dans la vie de l'établissement. À cette fin, ils sont informés de l'évolution du système éducatif, des méthodes pédagogiques et des programmes scolaires ». (art. 48)

Cet article du Statut de l'Enseignement catholique donne le ton de la relation primordiale que nous souhaitons voir se nouer entre les équipes éducatives et les parents d'élèves. Pour bâtir cette relation, il faut que les fondements soient clairs, bien compris par les uns et les autres.

Les parents, premiers éducateurs, ont la chance de choisir l'école de leurs enfants en toute liberté. Leur décision doit donc naturellement traduire et nourrir la confiance accordée aux adultes qui travaillent dans l'établissement. Ces derniers, de leur côté, sont appelés à manifester leur considération pour les familles et à avoir pour objectif constant de faciliter la rencontre et le dialogue avec les parents d'élèves.

C'est pour ces raisons qu'il nous est apparu essentiel de conforter le moment de la première entrevue et d'affermir les liens en proposant la signature d'une Charte éducative de confiance.

Les parents et les élèves ont à comprendre, dès le premier contact, l'état d'esprit dans lequel vit toute la communauté éducative de l'établissement. C'est essentiel pour qu'ils fassent eux-mêmes la démarche de rejoindre cette communauté.

Ce qui se joue là est réellement décisif pour harmoniser les relations entre adultes et pour ainsi concourir à ce que chaque enfant et chaque jeune trouve sa juste place au sein de l'établissement.

Réciprocité des responsabilités éducatives de l'établissement, de la famille, de l'élève.

L'inscription dans un établissement catholique ne consiste pas, pour les parents, à imposer à l'établissement des demandes. L'entretien d'inscription doit permettre de vérifier comment le projet d'éducation des parents, le projet personnel du jeune peuvent s'inscrire dans le projet éducatif et le projet d'établissement qui préexistent.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, mais ont besoin du concours des institutions scolaires.

Cette nécessaire collaboration requiert la confiance. celle-ci ne se décrète pas mais se construit, à travers un ensemble de postures, telles que la bienveillance réciproque, l'honnêteté, l'engagement de confidentialité etc...

Les relations qui rythment le parcours scolaire d'un élève dans un établissement, doivent contribuer à la reconnaissance des responsabilités réciproques des divers acteurs et à l'explication des droits et devoirs de chacun.

La démarche éducative de l'école catholique fait appel conjointement à l'exercice de la liberté de chacun et au sens des responsabilités.



Etablissement	Famille	Elève
Ouverture à tous de l'établissement		
Préciser l'identité catholique de l'établissement, son projet éducatif	Reconnaître l'identité catholique de l'établissement, adhérer au projet éducatif	S'engager à respecter les particularités religieuses et éducatives de l'établissement
Présenter les concepts d'alliance éducative et d'éducation intégrale	S'engager à collaborer avec les membres de la communauté éducative pour éduquer leur enfant	Accueillir positivement les propositions particulières de l'établissement et son projet
Confiance réciproque		
Faire confiance aux familles, porter attention à la responsabilité parentale, respecter l'autorité parentale	Faire confiance à l'établissement, reconnaître l'autorité du projet éducatif, du projet d'établissement, du projet éducatif	Accepter le cadre éducatif de l'établissement comme contribuant à sa construction humaine
S'interdire tout préjugé, tout jugement de valeur. Privilégier le dialogue et l'échange.	S'interdire tout préjugé, tout jugement de valeur. Privilégier le dialogue et l'échange.	S'interdire tout préjugé, tout jugement de valeur. Privilégier le dialogue et l'échange.
Respecter et encourager la représentation des parents au sein de l'établissement, faire confiance à ses acteurs	S'engager au sein des instances représentatives des parents d'élèves, en respecter les règles	S'engager au sein des instances représentatives des élèves, en respecter les règles
Vie scolaire		
Présenter le règlement intérieur de l'établissement, les droits et les devoirs de chacun, l'échelle des sanctions prévues en cas de transgression	Tout mettre en oeuvre pour que les élèves respectent les règles, soutenir les démarches éducatives de l'établissement	Prendre connaissance du règlement intérieur et le respecter
Préciser ce qui, en dehors de l'assiduité aux cours, est rendu obligatoire par le projet d'établissement (sorties, stages, temps religieux).	Préciser à son enfant ce qui n'est pas négociable dans le cadre des obligations liées au projet d'établissement	Prendre conscience de ce qui est obligatoire et s'y conformer
Préciser ce qui peut être proposé en dehors des activités obligatoires comme propositions facultatives (dispositifs particuliers, options, voyages)	Encourager son enfant à participer aux différentes actions, à s'inscrire dans les dispositifs proposés	S'engager à s'informer des différentes propositions et à maintenir son choix dans la durée
Communication et information		
Informier régulièrement la famille de la vie de l'établissement, de ses projets	S'informer régulièrement de la vie de l'établissement	Transmettre dans les deux sens les informations reçues
Organiser régulièrement des rencontres parents et professeurs	Participer autant que possible aux rencontres proposées	Rappeler à ses parents les différentes dates
Communiquer régulièrement avec les parents sur les résultats et le comportement de l'élève	Se tenir au courant de la situation de son enfant, prendre contact si besoin	Contribuer à favoriser les échanges entre l'établissement et la famille